La Cogérance ou "Gerência plural"

Quelques avantages et risques



Une "sociedade por quotas - Lda." au Portugal ou une "SARL" en France est administrée et gérée par un gérant ou par plusieurs gérants.

Cette deuxième option s'appelle une cogérance en France et une "gerência plural " au Portugal.



Les cogérants sont au minimum deux, ils sont désignés par les associés mais ne sont pas nécessairement associés euxmêmes.

plurielle au Portugal

Fonctionnement de la gestion





pour certains actes ou catégorie d'actes.

conjointement. Toutefois, les cogérants peuvent déléguer à un ou à plusieurs d'entre eux une compétence individuelle

pouvoirs respectifs sont exercés





ne peuvent déroger

Fonctionnement de la gestion



plurielle en France



plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue aux associés.

Le gérant est investi des pouvoirs les



Les pouvoirs des cogérants peuvent être

aménagés par les clauses statutaires,

qui les limitent et/ou les répartissent.

d'un autre gérant





Si ces actes sont contraires à l'intérêt social

S'ils relèvent de la compétence exclusive des

gérant de s'opposer aux actes



déterminée.

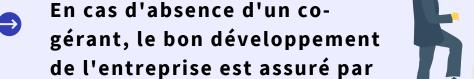
l'autre.

associés

L'opposition est normalement sans effet à l'égard

S'ils dépassent l'objet social

Avantages de la cogérance



L'élection des gérants pour une durée



Chaque cogérant dispose des

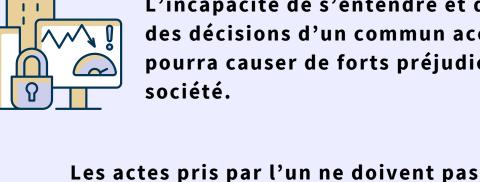
mêmes pouvoirs et prérogatives.

contredire ceux pris par l'autre des



Risques de la cogérance





cogérants.

des décisions d'un commun accord pourra causer de forts préjudices à la société.

L'incapacité de s'entendre et de prendre



Si les cogérants ne parviennent pas à gérer ensemble la société, les associés peuvent les révoquer librement.

Sucena Advogados - 2022